

Les rendez-vous professionnels du nordique HSN 2013

Ski Scolaire et filière nordique

Éléments de ressources

RESSOURCES UTILES

UN SITE DE REFERENCE

Le site web du groupe EPS 74

Le groupe EPS regroupe l'ensemble des conseillers pédagogiques EPS du premier degré et permet d'accéder à toutes les ressources opérationnelles autant sur le plan de la responsabilité, que les textes réglementaires, l'encadrement, les contenus pédagogiques...

Concernant le ski nordique : utiliser l'onglet *adapter ses déplacements / activités de roule et glisse*

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/eps74/?lang=fr>

LE CADRE DE FONCTIONNEMENT

La charte départementale de l'EPS à l'école primaire

Elle définit la notion d'EPS au primaire, ses objectifs, son cahier des charges et rappelle le cadre de travail de l'enseignant et des intervenants.

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/eps74/spip.php?article44>

La convention Haute-Savoie Nordic / DSDEN / USEP 74

Elle définit l'organisation et la méthodologie du ski scolaire et extra scolaire entre les partenaires cités.

Lien : http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/IMG/pdf_convention_IA-_USEP-HSN_2009.pdf

Le cahier des charges du *Savoir Skier Collège 74*

Détaille les principes d'organisation et de prise en charge du ski scolaire en classe de 5^e (annexe 1).

Les conventions DSDEN / SNMS et DSDEN / FFES

Elles définissent le cadre de collaboration entre les enseignants et les écoles de ski.

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/spip.php?article95>

Le site officiel des sorties scolaire

Permet de prendre connaissance des différentes responsabilités, taux d'encadrement, formes d'organisation sur le terrain...

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/spip/?lang=fr>

Le répertoire des intervenants qualifiés agréés

Permet de vérifier l'agrément des moniteurs de ski par l'Education Nationale.

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/sortiesco/carte74.php>

LES CONTENUS PEDAGOGIQUES

Le Savoir Skier primaire

Les compétences attendues, les trois niveaux répertoriés, les formes de travail, des exemples de séances et d'évaluation.

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/eps74/spip.php?article27>

Le Savoir Skier collègue

Les compétences attendues à l'issue d'un cycle.

Lien : <http://www.ac-grenoble.fr/eps/spip.php?article205>

PLANNING SCOLAIRE

L'exemple du site de Glières :

- le document de demande d'inscription au planning (annexe 2)
- les critères d'accès au planning de Glières (annexe 3).

SYNTHESE DES QUESTIONS / REPONSES

(annexe 4).

ANNEXE 1

« Savoir Skier CONSEIL GENERAL » CAHIER DES CHARGES 2013/2014

1. MODALITES DU DISPOSITIF

- Le « Savoir Skier » est ouvert exclusivement aux collégiens des classes de 5ème. Un élève participe à un seul cycle « Savoir Skier » lors de sa scolarité au sein du même collège.
- Le « Savoir Skier » concerne la pratique du ski alpin, du snowboard ou du ski nordique : il n'est pas possible de mixer les activités et les séances doivent se dérouler sur le même site, sauf justification explicite.
RAPPEL : les séances se déroulent de décembre à avril, hors vacances scolaires toutes zones.
- Le « Savoir Skier » doit respecter les modalités suivantes, sur la base de 10 heures de pratique effective :
 - Demi-journées : 5 séances de 2h effectives.
 - Journées : 4 séances de 2h30 effectives. Il est possible de mixer ½ journées et journée pour le même cycle (notamment pour tenir compte des aléas de la météo ou de l'enneigement).
 - Séjours de 2 ou 3 journées consécutives avec restauration et hébergement (1 ou 2 nuits) dans une structure de type centre de vacances sous réserve d'une validation pédagogique de l'Education Nationale. Prise en charge du Conseil Général de 12 €/élève/nuitée.

2. CHOIX DES SITES

Dans la logique d'une réduction des temps et coûts de transport, il est souhaitable de privilégier les domaines skiables à proximité du collège, dans la mesure où ils offrent des conditions d'accueil et de pratique compatibles avec les objectifs recherchés.

3. ENCADREMENT

Démarche mise en place avec les Ecoles de Ski Français (section 74). Le recours à des personnes diplômées est à l'initiative des professeurs d'EPS. La facturation prendra au maximum en compte :

- Nombre de moniteurs : **1 encadrant (enseignant compris) pour 10 à 12 élèves maximum.**
- Tarif maximal pour un moniteur (Syndicat ESF) : **36 € par heure.**

FACTURATION : prestation de 5 séances de 2 heures ou 4 séances de 2h30 par classe.

En cas de partenariats autres que l'ESF, les taux de prise en charge par le Conseil Général seront précisés au cas par cas, dans la limite des 36 € / heure.

4. FORFAIT NORDIQUE

Démarche mise en place avec **Haute-Savoie Nordic** au niveau des sites adhérents.

- Prestation : 5 séances / 10 h de pratique nordique.
- Titre proposé : **Nordic Pass Scolaire** - une carte par collégien (avec photo) qui comprend les 5 séances « Savoir Skier » et un accès libre sur le site hors temps scolaire.
- Tarif maximal : **12,40 € par collégien.**
- Conditions proposées pour l'encadrement : selon les sites.

FACTURATION : 1 **Nordic Pass Scolaire** par collégien.

5. FORFAIT ALPIN (SKI ou SNOWBOARD)

- Prestation : 5 séances de 2 heures ou 4 séances de 2h30.
- Titre proposé : 1 titre par collégien et par séance.
- Tarif DSF : **20 € par collégien pour les 10 heures de pratique.**
- Conditions proposées pour l'encadrement : gratuité.

FACTURATION : 20 € par collégien pour les 10 heures de pratique.

6. LOCATION DE MATERIEL

- Prestation : location de matériel « de base » pour 5 séances de 2 heures ou 4 demi-journées.
 - Ski nordique (classique ou skating) : skis, bâtons, chaussures
 - Ski alpin ou snowboard : skis ou planche de snowboard, bâtons, chaussures et casques.
- Tarif ½ journée : selon les prestataires mais
 - Maximum de 4 € pour l'équipement nordique,
 - Maximum de 9 € pour l'équipement alpin (ou 14 € pour la journée complète).

FACTURATION : 1 location par séance et par collégien.

7. JUSTIFICATIFS DE DEPENSES

L'établissement acquitte les dépenses auprès de ses prestataires et perçoit en 2 temps les participations du Conseil Général :

- **Versement d'un acompte au vu d'un budget prévisionnel**, avant l'engagement de l'opération ;
- **Versement du solde à hauteur de 90 % des dépenses éligibles justifiées**, au terme de l'opération. Pour cela, l'établissement adresse au Conseil général un état récapitulatif auquel sont jointes les factures mentionnant le nom du collège, les classes concernées, le nombre de collégiens, les dates des sorties et le détail des prestations (encadrement, transports, matériel, forfaits).

POUR INFORMATION : Journée de pratique ski nordique

Une journée de pratique ski nordique est organisée par l'association départementale Haute-Savoie Nordic avec le soutien de l'UNSS et de l'UGSEL. Elle s'adresse à tous les enseignants EPS - engagés dans le dispositif *Savoir Skier* ou l'animation d'une AS – et qui souhaitent découvrir ou approfondir leur connaissance de l'activité.

- Date : **samedi 11 janvier 2014** sur le site de Plaine Joux - les Brasses (Vallée Verte)
- Objectif : se sentir à l'aise en skating, savoir comment conduire un groupe d'élèves
- Au programme :
 - Matinée : perfectionnement technique encadré par des moniteurs.
 - Après-midi : gérer les groupes d'élèves (mise en situation concrète) : quoi travailler, principes de progression, contenus fondamentaux, les différentes formes de travail, évaluation.
- Informations et inscriptions :
 - Haute-Savoie Nordic - 20, avenue du Parmelan - 74000 ANNECY
 - Tél : 04.50.66.68.10. courriel : peda@haute-savoie-nordic.com

<p>Conseil Général de la Haute-Savoie – Direction Sports, Tourisme, Montagne Contact : Frédérique LECOQ – Tél : 04.50.33.21.60 – Mail : frederique.lecoq@cg74.fr</p>
--

ANNEXE 2

ORGANISATION DU PLANNING SCOLAIRE DES CYCLES SKI DE FOND PLATEAU DES GLIERES SAISON 2012/2013

Afin de faciliter le déroulement des cycles de ski de fond scolaire sur le Plateau des Glières, vous en trouverez ci-dessous les modalités d'organisation et d'accueil ainsi que la demande officielle d'inscription au planning.

Nous vous remercions de nous retourner votre fiche d'inscription **au plus tard le vendredi 5 octobre 2012**.

Nous serons ainsi en mesure de répondre au mieux aux souhaits formulés par chaque établissement.

Concernant les établissements comportant plusieurs groupes, et si leur organisation le permet, nous leurs demandons de se répartir sur plusieurs jours : par exemple, il est préférable que 4 classes d'un(e) même école/collège skient sur deux journées distinctes plutôt qu'une seule. L'élaboration du planning en sera facilitée et permettra de mieux équilibrer l'accueil des petits groupes.

Le site est équipé d'une seule salle hors sac, à l'intérieur du centre nordique, celle-ci étant d'une capacité limitée. Cela nécessite donc le respect scrupuleux des règles d'inscription (détaillées ci-dessous). Il se peut que certaines demandes ne puissent être entièrement satisfaites : une nouvelle proposition est alors faite aux établissements concernés. D'une manière générale, les établissements qui acceptent des adaptations du planning et/ou de l'utilisation de la salle hors sac sont prioritaires l'année suivante.

L'accueil du ski scolaire, à Glières, s'appuie sur un planning élaboré et géré par :

- Haute-Savoie Nordic, responsable des pistes et des secours gestionnaire de la salle hors sac,
- La Fédération des Œuvres Laïques, gestionnaire du prêt de matériel,
- La direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, par l'intermédiaire des conseillers pédagogiques,
- L'Ecole de Ski Internationale des Glières.

1° / ELABORATION DU PLANNING

Le planning de l'hiver est découpé en trois périodes :

- **« L'Avant Noël »** : du 10 au 21 décembre 2012 avec des modalités d'inscription plus souples.
- **La période 1** : du 7 janvier au 22 février 2013, soit 7 semaines.
- **La période 2** : du 11 mars au 5 avril 2013, soit 4 semaines.

Il est possible d'aménager le cycle de ski sur une semaine bloquée (4 sorties sur une semaine) ou lors de journées consécutives (4 sorties sur 2 semaines). Merci de nous l'indiquer dans la fiche d'inscription jointe.

2° / ACCES SALLE HORS SAC

Trois créneaux sont proposés : **11h30, 12h15 et 13h.**

Ils sont attribués en fonction des demandes des établissements et en tenant compte des diverses contraintes rencontrées.

Pour les écoles ne pouvant être reçues dans les créneaux prévus, un quatrième peut se rajouter : l'établissement peut venir avant 11h15 prendre un encas et, à partir de 13h45, revenir pour la fin du pique-nique. Ces classes skieront donc pendant tout le temps de midi.

Attention : cette solution ne fonctionne pas pour les établissements employant un moniteur de l'Ecole de Ski Internationale des Glières.

3° / REGLES D'INSCRIPTION

➤ Dans la limite des capacités d'accueil journalières et dans le cadre des périodes préalablement déterminées, l'ordre de priorité au planning est le suivant :

1. Classes pratiquant le ski de fond, en support à l'EPS, soit au **minimum 4 sorties à la journée.**

2. **Proximité de l'établissement** par rapport au site des Glières (ratio optimum entre temps de transport et temps de ski).
3. Etablissements procurant le « **Nordic Pass Scolaire** » à l'ensemble de ses élèves (concernés par le ski scolaire). Ce forfait, acheté pour le temps de la pratique scolaire, permet à l'enfant de revenir skier, gratuitement, sur le plateau des Glières les mercredi, week-end et vacances scolaires. Si vous êtes intéressés, en faire la demande au Centre Nordique des Glières 74570 THORENS (04.50.22.45.63) à partir du 1^{er} décembre 2012 avec la liste des enfants et leur photo d'identité (nom au verso). La facture sera envoyée à l'école en fin de cycle de ski.
4. Classes ayant fréquenté le site **la saison dernière**.

➤ Toutes les sorties ponctuelles ou non régulières (skis ou raquettes) seront examinées dans un second temps, si le planning le permet.

4°/ TARIFS

◆ Prêt du matériel F.O.L.

	Skis classiques Raquettes	Skis de skating
Demi-journée	2,65 €	4,40 €
Journée	3,55 €	5,40 €

◆ Accueil, accès aux pistes, secours :

- ✓ Journée : **2,90 € la séance**, gratuit pour les moins de 6 ans.
- ✓ **Nordic Pass Scolaire** : **11,60 €**, valable la saison (également hors temps scolaire) sur le site des Glières délivré à l'élève par son établissement
- ✓ **Accompagnateurs** : gratuits (sur la base des taux d'encadrement définis par l'Education Nationale).

Attention pour les collèges, dans le cadre du dispositif *Savoir Skier* mis en place par le Conseil Général : la prise en charge pour la location d'un équipement est plafonnée à 4 € ; concernant l'accès aux pistes, la prise en charge s'établit sur la base du Nordic Pass Scolaire.

◆ Encadrement par des professionnels (diplômés brevet d'état ski nordique) :

	Demi-journée		journée
	2h	3h	5h
Encadrement ski de fond ou raquettes	72 euros	108 euros	185 euros

Contact : Ecole de Ski Internationale des Glières
Mme Gaëlle POLLET 04.50.94.34.39 ou au 06.18.52.15.40.

5°/ REUNION PLANNING

Cette réunion a pour objectifs de fixer de façon définitive le planning d'accueil scolaire et les créneaux d'accueil de la salle hors sac ainsi que de rappeler les modalités de fonctionnement des sorties. Elle aura lieu :

Mardi 20 novembre 2012, à 18h00
à la FOL (4^{ème} étage)
3 avenue de la Plaine
74000 ANNECY

Nous vous rappelons que **la présence d'un représentant de chaque établissement est impérative**. Dans le cas contraire, les éventuelles demandes de modification du planning ne pourront être prises en compte.

6°/ INSCRIPTION

Nous vous demandons de nous confirmer votre projet de cycle de ski de fond avant le 5 octobre 2012 à l'aide de la fiche d'inscription jointe.

7°/ ANNULATION

En cas de doute concernant les conditions d'accès, de météo, de pratique, etc...et avant d'envisager toute annulation de séance, il est fortement recommandé de prendre contact avec le centre nordique qui saura vous conseiller.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs séances, une somme forfaitaire (accès aux pistes, encadrement professionnel et location du matériel) sera facturée à l'établissement, sauf dans les cas suivants : fermeture administrative de la route et/ou de la station, interdiction de pratique émanant de la Préfecture.

8°/ FORMATION

Des formations Education Nationale sont organisées en direction des enseignants des premier et deuxième degrés afin de progresser dans la pratique du ski et la conduite de groupe. Elles sont réalisées en partenariat avec Haute-Savoie Nordic et l'USEP 74 :

Professeurs d'EPS des collèges et lycée (public et privé)

- **Samedi 12 janvier 2013** sur le site nordique des Brasses (inscription auprès de Haute Savoie Nordic)

Enseignants des écoles primaires publiques

- **Mercredi 18 décembre 2013** : animation pédagogique prévue dans le plan de formation des circonscriptions (inscription auprès de la circonscription).
- **Samedi 14 décembre 2013** : atelier de pratique. Formation USEP pour les enseignants et les parents (inscription auprès de l'USEP)

Agréments des parents

- Calendrier diffusé ultérieurement aux directeurs. Les inscriptions se font auprès des circonscriptions.

Fait à Annecy le

Pour le collectif des intervenants,

PLATEAU DES GLIERES- FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU PLANNING SCOLAIRE
Fiche à renvoyer même si vous ne prenez pas de matériel ni de moniteur Brevet d'Etat.

ECOLE : _____ ADRESSE : _____
 COMMUNE : _____ CP _____ COURRIEL : _____
 TEL auquel nous pouvons vous joindre pendant la classe : _____ FAX : _____

Nombre de journées programmées

Vœux (les vœux seront respectés dans la mesure du possible)

Période souhaitée (voir courrier organisation des cycles journées) (numéroter par ordre de préférence, rayer les impossibilités)

« L'avant Noël » période 1 période 2

Jour de préférence (numéroter par ordre de préférence, au moins 2 choix)

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Demande particulière (semaine bloquée, journées consécutives...) :

.....

Utilisation de la salle hors sac : Oui Non.

Commande du Nordic Pass Scolaire Oui Non

Les demandes sont traitées par unité de car soit 2 classes

* Si classe multi niveaux, préciser le nombre de paires par niveaux

<i>Niveaux des Classes</i>	<i>Noms Enseignants</i>	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Nombre d'adultes</i>	<i>Location skis alternatifs</i> Indiquer Nb de paires	<i>Location skatings</i> (à partir du CE2 et enfants ayant déjà skié) Indiquer le Nb de paires	<i>Brevets d'Etat agréés</i> : indiquer nb de BE, Matin ou AM et nb d'heures

☞ Fiche à retourner au plus tard le **5 octobre 2012**

à **FOL 74 Service Classes de Découvertes**

3 avenue de la Plaine BP 340 74008 ANNECY CEDEX

Par Fax : 04.50.45.81.06 ou courriel : e.bothorel@fol74.org

ANNEXE 3

ORGANISATION DU PLANNING SCOLAIRE DES GLIÈRES Eléments de prise en compte des demandes des établissements scolaires

Quelques éléments d'analyse préparatoires :

LE CADRE DEFINI PAR LE CG74 ET LA DSDEN POUR LE SAVOIR SKIER DES COLLEGES

- Toutes les classes du niveau 5ème
- Cycle de 10 h effectives minimum : un cycle de 5 séances en 1/2 journée ou 2,5 journées continues
- Choix des sites : privilégier la proximité
- Constat : 66 participant (sur 70, chiffres 2011)

LE CADRE DEFINI PAR LA DSDEN POUR LES ECOLES

Pour les écoles avec ETAPS, le nombre de sorties est défini dans la convention (par exemple La Roche sur Foron).

Les repères indiqués dans la charte départementale :

- **Des compétences à atteindre :**
 - Pour les élèves en fin du cycle 1 :
Atteindre le niveau 1 dans deux APS dans chacune des 4 compétences propres en référence au document d'accompagnement départemental
 - Pour les élèves en fin du cycle 2 :
Atteindre le niveau 2 dans une APS dans chacune des 4 compétences propres en référence au document d'accompagnement départemental en plus du savoir-nager départemental
 - Pour les élèves en fin de cycle 3 :
 - *Atteindre le savoir-nager des programmes de 2008*
 - *Atteindre le niveau 3 dans une APS dans chacune des 4 compétences propres en référence au document d'accompagnement départemental*
- **La durée de pratique :**
Niveau 1 : 10 h - niveau 2 : 20 h - niveau 3 : 30 h (donc environ 30h maxi/élève dans une activité).
- **La notion de proximité :**
Mais le choix des APS est libre en fonction des ressources locales : donc prise en compte tout de même de la proximité.
Seuils de déplacement acceptables : aller-retour situés entre 16 et 30 % du temps de la leçon.

QUELS CRITERES DE PRIORITE ?

Quelques précautions :

- Dans le cas d'un équipement public c'est le propriétaire et/ou le gestionnaire de l'équipement sportif qui fixe les critères en partenariat avec l'Education Nationale.
- Pour Les Glières, en l'absence d'un syndicat intercommunal, c'est Haute-Savoie Nordic qui a délégué au CG 74, il faudra donc s'assurer que ce dernier l'avalise.

PROPOSITIONS DANS L'ORDRE D'IMPORTANCE

1) Le ski de fond comme support à l'EPS :

- Les classes de collèges et d'écoles qui viennent faire du ski dans le cadre de l'EPS donc 10 heures de pratique effective minimum : 5 ½ journées.
- Les classes qui programment un temps de pratique inférieur à 10 heures ne rentrent pas dans le cadre des programmes scolaires, c'est donc une activité récréative non prioritaire.
- Le ski de fond support à d'autres activités scolaires (éducation à l'environnement par ex) peut être remplacé par une autre activité dans un autre lieu.

2) La proximité du site :

- Les collèges et écoles qui n'ont pas de site de pratique plus proche pouvant les accueillir dans des conditions identiques (enneigement).

3) Les objectifs visés et le volume horaire maximum :

- Les collèges visant le niveau 2 (réf : programmes 2009 liste académique) donc 20 heures au maximum ;
- Pour le premier degré les écoles (maternelle + élémentaire) visant le niveau 3 (réf: programmes 2008 et 2012 *le savoir skier* départemental) donc 30 heures au maximum.

4) Les niveaux de classe et le volume horaire maximum :

- Les élèves de 5° ordinaire, d'ULIS et de SEGPA tous niveaux de collège pour un volume de 10 heures au maximum.
- Les élèves de tous cycles du premier degré pour un volume de 20 heures maxi pour chaque école (maternelle et élémentaire).

DSDEN 74

ANNEXE 4

SYNTHESE DES INTERVENTIONS / QUESTIONS / REPONSES

UNE PRATIQUE ENCADREE PAR DES TEXTES

CONCERNANT L'EVALUATION

Pascal Dufourd (ESF les Brasses) : les évaluations existent (« livret étoile » ESF qui évalue les acquisitions.), il est nécessaire de les coordonner ; il importe surtout de mesurer le retour des enfants après le cycle de ski scolaire.

Yannick Mouthon (CPD Eps) : le recueil de données est complexe si on veut vraiment être précis (rigueur de la méthode nécessaire, il est nécessaire d'évaluer la même chose) ; une évaluation existe déjà en savoir nager mais la natation appartient au socle commun des connaissances contrairement au ski ; attention aussi à ne pas abreuer d'enquête les écoles. L'évaluation est surtout importante pour l'élève lui-même.

Nicolas Minazi (conseiller technique EPS secondaire) : évaluer est nécessaire, une fiche ressource académique existe avec des compétences précises à apprendre, mais il faut aller plus loin. Etablir des documents ressources : savoir les utiliser et comment on les diffuse.

Michel Petit (foyer Agy) : l'évaluation permettrait de traiter la pertinence de la pratique sur le terrain (nombre de séances suffisantes, bonne année d'âge...).

Jean Noël Domenge (AESA) : il ne faut pas se tromper d'évaluation, la priorité doit aller vers les transformations motrices / habiletés et pas forcément sur l'évaluation en pratiquant régulier. Etre efficace dans ce niveau d'évaluation est déjà bien.

Gilles Perret (HSN) : il est nécessaire de montrer la valeur éducative et financière des dispositifs mis en place par la collectivité.

Michel Denis (CG74) : on parle bien d'une évaluation qualitative des cycles scolaires ; il est important que le financeur puisse avoir un minimum de recul pour valider et piloter ses politiques éducatives.

LES APPRENTISSAGES

Eric Sonzogni (CPC Cluses) : il est important de réfléchir à la cohérence et la continuité des apprentissages ski : que fait l'élève de la maternelle au lycée ?

Théophile Morton (foyer Villard) : pourquoi passer systématiquement via le skating ? Le style classique permet de découvrir d'autres choses aussi intéressantes.

Eric Sonzogni (CPC Cluses) : au vu du temps disponible dans le cycle, il est bon d'aller rapidement vers la glisse car c'est l'essence du ski, le skating permet cela.

Yannick Mouthon (CPD Eps) : ce n'est pas le style classique qui pose problème mais le ski à écaïlle, un matériel qui impose la marche Est-ce qu'on glisse ? Non. Pour marcher il y a des raquettes.

Benoit Clavel (ESF Sixt) : la logique des groupes de niveau permet d'avancer dans les apprentissages.

Eric Sonzogni (CPC Cluses) : toutes les classes sont par nature hétérogènes ; il est indispensable d'aller plus loin que le niveau technique et considérer le parcours général en ski (alpin, fond, environnement) ; par exemple concernant le cas du ski alpin sur la circonscription, peu d'élèves le pratiquent (cout financier, culture..). Il importe de répondre à des situations particulières, notamment le décalage entre écoles de station et de plaine.

Pascal Dufourd (ESF les Brasses) : bien faire le lien ski entre primaire et secondaire ; le nordique en premier puis l'alpin ensuite car le développement des qualités d'équilibre/coordination en premier est utile à l'alpin.

Yannick Mouthon (CPD Eps) : sur la ville d'Annecy, c'est l'alpin en CM1 puis le nordique en CM2, mais la pratique des sports de glace vient en amont (CE2). Là encore, c'est le parcours général sportif qui permet ce choix. Les choix pédagogiques se font en fonction des particularités locales. Il faut saluer la spécificité et la force du nordique : accueil, services regroupés, intérêt pédagogique, terrains dédiés. C'est parfois plus facile de programmer un cycle de ski de fond qu'un cycle de vélo, contraintes importantes dans la mise en œuvre à l'école...

Florian de Bouck (enseignant EPS secondaire): les lycées sont démunis en ski nordique mais certains ouvrent des options ; pourtant il reste difficile de travailler hors des dispositifs, en lien avec structure FFS. Le lycée est démunis en ski nordique.

Yannick Mouthon (CPD Eps) : toute pratique (scolaire, familiale, fédérale, colonie...) est importante mais comment coordonner le parcours de l'enfant et faire le lien avec l'offre du territoire ?

ENCADREMENT SECURITE

Yannick Mouthon (CPD Eps) :

- Il n'existe pas de taux d'encadrement défini en 2^e degré contrairement au 1^{er} degré.
- Bien distinguer l'encadrant agréé (parent passant un test permettant d'accompagner l'école), de l'encadrant qualifié/agréé (moniteur de ski répertorié par les services de l'éducation nationale comme apte à travailler avec des écoles).
- Une spécificité propre au département 74 : les parents agréés ne peuvent pas encadrer un groupe en autonomie (1^{er} et 2^e degré).
- La réglementation encadrement existe depuis 1999 et la fréquentation scolaire a quasiment doublé... elle n'est donc pas un frein. La réglementation est là pour donner un cadre et des solutions opérationnelles.

Pascal Dufourd (ESF les Brasses): est-il possible de sortir des traces avec les jeunes ?

Yannick Mouthon (CPD Eps) : oui mais il importe de rester dans la zone sécurisée donc connaître le plan d'alerte et de secours.

Aline Schmitt (enseignant EPS secondaire) : peut-on pratiquer la raquette sur le Salève ?

Yannick Mouthon (CPD Eps) : il est nécessaire de savoir ce que dit le plan des secours.

Anne Abel (foyer Praz de Lys) : un enseignant peut-il faire de la raquette, sans encadrement par un BE mais avec un parent agréé ?

Yannick Mouthon (CPD Eps) : oui c'est possible mais ça dépend de la compétence du Professeur des écoles, de l'organisation pédagogique du groupe, de la connaissance du site.

Gilles Rostaing (col Bayard) : bien distinguer domaine et piste, un ensemble géographique ou le gestionnaire intervient quoiqu'il arrive.

Michel Petit (foyer Agy) : le plan d'alerte et de secours est une obligation, il est important que les enseignants le consultent afin de mieux connaître leurs prérogatives et s'adapter rapidement en cas de secours.

Céline Sert-Marc (HSN) : suite à l'intervention de C.Trolez sur la réglementation en avril, HSN tient à disposition des adhérents les ressources documentaires.

UNE ACTIVITE AVEC DES CONTENUS SPECIFIQUES

LE LIEN ENTRE ENSEIGNANTS ET MONITEURS

Michel Petit (foyer Agy) : le professeur des écoles passe un concours où il est compétent pour tout... donc difficulté ; il est nécessaire de collaborer entre écoles et moniteurs ! Faire le lien entre les équipes d'enseignements pour les suivis dans les contenus.

Eric Sonzogni (CPC Cluses) : les CPC interviennent sur la formation des BE alpin pour présenter des formes de travail en lien avec les contenus scolaires.

Thierry Icart (HASF) : concernant la réussite d'un cycle de ski scolaire, la logique du BE n'est pas forcément celle de l'enseignant. Par sa formation le BE met l'accent sur la technique alors que la réponse attendue par l'enseignant est plus large.

Yannick Mouthon (CPD Eps) : la posture du BE est de pouvoir/savoir répondre à des spécificités de publics, demandes et formes de travail (scolaire, fédéral, famille, colonie...)

Pascal Dufourd (ESF les Brasses): exemple du fonctionnement du site des Brasses ou la nécessaire collaboration entre partenaires. Envoi d'un courrier par chacun des partenaires, puis rencontre entre les équipes et les prestataires pour mettre en œuvre les cycles. Ce que l'ESF propose, ce que l'école a comme projet pédagogique. Instituer un moniteur référent.

Claudie Aubry (ESF Grand Bornand) : même démarche que les Brasses, il existe une main courante au foyer d'accueil pour relater ce qui est fait par le moniteur (s'il doit changer). La continuité pédagogique est recherchée et pratiquée mais les contraintes de planning peuvent être réelles pour les moniteurs.

Anne Abel (foyer Praz de Lys) : difficulté certaine pour notre site ; pour le moment les liens entre partenaires ne sont pas assez forts, notamment avec l'ESF. Nécessite de reposer notre projet de ski scolaire.

AUTRES ACTIVITES

Yannick Mouthon (CPD Eps) :

- Biathlon : seul le biathlon laser peut s'envisager dans le temps scolaire (1^{er} et 2^e degré) ; il y a un intérêt pédagogique si et seulement si l'autonomie sur les skis est acquise ; quelles compétences sont travaillées ? Quelle est la plus-value pour l'enfant ? Travail nécessaire à développer sur l'éthique car les jeunes ont peu de recul et de discernement sur les armes à feu.
- Chiens de traîneaux : c'est une activité considérée comme récréative, d'autres choses sont prioritaires (par exemple, rajouter une séance de ski plutôt que chien de traîneaux) ; à pratiquer si et seulement si l'activité est prévue dans le plan d'alerte et de secours.

LE CAS DES ANNULATIONS

Yannick Mouthon (CPD Eps) : l'annulation peut venir du préfet (froid, risques), de l'état des routes, de conditions météo, de manque d'encadrement ... Le DASEN applique ce que le Préfet dit. Le conseil général peut interdire la circulation. Le transporteur peut également annuler un déplacement.

Dans les autres cas c'est le directeur d'école qui autorise la sortie. Il a la responsabilité de prendre une décision en fonction des infos qu'il possède, ce qui n'est pas une tâche facile. Il peut appeler le site pour être conseillé. Le lien entre les écoles, les foyers et les sites est essentiel.

En cas d'annulation abusive : il existe la possibilité de faire payer et ne plus accorder de priorité au planning.

Représentants professionnels : Les BE sont des gens diplômés qui ne vont pas prendre de risque inconsidéré, même s'il y a vigilance orange, donc il est nécessaire d'informer et expliquer, créer un lien de confiance pour aussi faire connaître le milieu, l'environnement montagne enneigée.

Eric Sonzogni (CPC Cluses) : exemple sur l'activité piscine avec le principe de mutualisation des risques soit le paiement ferme d'un certain nombre de séances soit 6/8. Si l'école fait moins de 6 séances, tant pis ; si elle en fait 8, ce sont 2 séances « gratuites ».

Jacques Dohen (site de sur Lyand) : le manque d'encadrement qualifié peut être un obstacle. Il est important de favoriser l'accès des parents agréés.

Michel Petit (foyer Agy) : le foyer possède une liste de personnes agréées disponibles si manque de parents pour maintenir les sorties.

PROLONGER LA PRATIQUE

Emmanuel Bosc (HSN) :

- Le principe de la rencontre sportive pour prolonger la pratique en temps scolaire ; mettre en place des formats et contenus répondant à la motivation des différents âges ; la co-organisation entre foyers, écoles et Usep pour resserrer les liens et améliorer les représentations.
- Exemple de la Duo à Chamonix : ouverte aux enfants des écoles, des foyers, de l'Usep de secteur ; par deux, épreuve de vitesse, endurance patrouille, ski orientation, sécurité montagne et culture ski. Des points marqués à chaque épreuve pour aboutir à un diplôme (duo or, argent ou bronze).
- Organiser une rencontre est techniquement « facile » mais il faut aller plus loin et permettre aux enfants présents de repartir avec une offre retour concrète entre les mains (par exemple essai de 3 séances avec le foyer + contact et dates).
- Remarque des sites de Megève et Seythenex : le ski scolaire implique une notion de services en échange d'un accès payant ; parmi eux la mise en place de terrains aménagés est un aspect important ; leur conception, leur entretien, la « mise en scène » et les modalités pour les rendre accessibles en temps extra scolaire sont incontournables ; vers un cahier des charges commun ?

Michel Petit (foyer Agy) :

- Le parcours de l'enfant entre l'école et le foyer ou l'importance du réseau et des liens entre les partenaires. La réussite dépend de la relation active entre le monde enseignant et le monde du ski avec toutes ses composantes.
- Avant Noël, tous les scolaires reçoivent leur Nordic Pass scolaire : ils bénéficient de l'accès avant même le début du cycle. Matériel offert. Information papier aux parents via le Nordic Pass scolaire.
- Cas du biathlon : le tir et le biathlon peuvent être un « appel » qui peut jouer sur la manière dont on propose l'activité ski ; mais c'est difficile que ça puisse devenir une priorité en ski scolaire vu le niveau de pratique moyen des élèves.

Théophile Morton (foyer Villard) : beaucoup de fréquentation scolaire mais déception par rapport à la transformation en skieur régulier. Difficulté de pouvoir relayer l'information par les écoles (cas de la Finale des Foyers). La porte d'entrée biathlon peut être attractive.

Michel Petit (foyer Agy) : le transport est un des gros obstacles (les parents travaillent le mercredi). Pour les foyers qui travaillent avec des écoles de vallée (ils sont nombreux), il est nécessaire de travailler sur des solutions de transport des enfants (à imaginer avec les collectivités ?).

SYNTHESE

Frédéric Zory (CG 74) : le nordique a une vraie spécificité et doit être traité comme tel. Il faut forcément poser son développement dans la durée, en proposant des actions/dispositifs qui tiennent compte de demandes et de besoins. Le conseil général a pour vocation d'accompagner le nordique, en tenant compte de préoccupations plus larges (éducation, sport, aménagement du territoire...).

Céline Sert-Marc (HSN) : cette rencontre fait suite au séminaire stratégique du 12 décembre dernier qui avait soulevé l'enjeu de la réussite du ski scolaire et de la transformation de l'élève en pratiquant régulier. HSN travaillera avec les demandes des territoires (planning, contenus, transformation). Le travail ne fait que commencer !